



Dommmages et int er ets et autres sommes apr es un proc es

Par **ANTOINE Jocelyne**, le **22/07/2009**   **17:03**

Bonjour,

Je sors de 4 ans de proc es avec mon fr ere et ma soeur au sujet d'un rachat de part d'une indivision. Pour faire rapide, une promesse de vente avait  t e sign ee et ils avaient refus e par la suite de signer l'acte authentique. Apr es un proc es en premi ere instance et un second en appel (qui ont  t e rendu tous les deux en ma faveur), le juge a condamn e les parties   me verser des dommages et int er ets et une somme correspondant   une indemn it e d'assurance (car le bien avait subi un sinistre). Combien de temps ont-ils   partir de la date de signification du jugement par l'huissier pour me verser ces sommes, comment cela se passera-t-il ? L'argent arrivera t-il chez l'avocat ?
Merci d'avance pour vos r eponses.